



# ValBioMag

## Sommaire

### ACTUALITÉS DE VALBIOM

- Lancement du groupe de travail BIC en Wallonie 1
- Le fonctionnement du BBI 2
- ValBiom à la foire de Libramont 3

### NOUVELLES

- Le Plan Air-Climat-Energie est actuellement soumis à enquête publique 5
- Accord du conseil de l'UE concernant la proposition de directive ILUC 6
- Utilisations matière du miscanthus : ça bouge en France ! 6
- Le miscanthus parmi les meilleurs paillages végétaux 7
- Valorisation de la lignine : améliorer la conversion de la lignine dans la bioraffinerie 9
- Gevo fournit du para-xylène biobasé à Toray 9
- Enerkem inaugure la première bioraffinerie waste-to-biofuels au monde 9

### DOSSIER FACILITATEUR

### BIOÉNERGIES 10-12

### AGENDA 13-14

## ACTUALITÉS DE VALBIOM

### Produits biobasés

## Lancement du groupe de travail BIC en Wallonie

ValBiom et GreenWin ont organisé ce 26 juin 2014 à Gosselies une réunion qui a marqué le lancement du groupe de travail BIC (plus d'informations sur BIC ci-dessous) en Wallonie. Cet événement a rassemblé 54 participants impliqués dans l'univers biobasé et provenant du monde des PME et des grandes entreprises, des universités et des centres de recherche, des associations, de l'administration et des cabinets ministériels. L'ensemble des participants ont marqué un vif intérêt pour les possibilités offertes par BIC en Wallonie et le regroupement des forces wallonnes.

L'ordre du jour incluait une présentation de BIC par son Directeur exécutif, une présentation du projet Coq vert qui vise à promouvoir la bioéconomie en Wallonie, une présentation de certains aspects clés du bioraffinage tels la biomasse, les molécules plateformes et la lignine, ainsi que le fonctionnement d'un groupe de travail BIC en Wallonie. Toutes les présentations sont téléchargeables [ici](#).

La prochaine réunion devrait rassembler fin août les PME wallonnes intéressées ainsi que des universités et centres de recherche qui sont des membres associés de BIC. En septembre, une réunion d'information du monde politique directement impliqué (agriculture, développement durable, énergie, environnement, économie, recherche) est prévue.

Pour rappel, GreenWin et ValBiom ont signé un accord en vue de la représentation des PME wallonnes dans le domaine des produits biobasés auprès de BIC (Consortium industries biobasées).

Suite en page 2.

Avec le soutien de:



Wallonie



## ACTUALITÉS DE VALBIOM

BIC rassemble l'industrie européenne biobasée dans un partenariat public privé qui vise à accélérer la croissance économique et la création d'emplois, notamment en zone rurale, en favorisant le développement des bioraffineries. Autrement dit, les objectifs généraux de BIC sont : rendre possible le développement rural et la ré-industrialisation; accélérer la transition vers un usage intelligent et efficace des ressources; connecter les agriculteurs et les forestiers avec les consommateurs à travers des biens et des produits approvisionnés et produits localement; renforcer la compétitivité européenne dans la course pour une économie biobasée globale.

**Auteur :** Jean-Luc WERTZ – [jl.wertz@valbiom.be](mailto:jl.wertz@valbiom.be)

### Le fonctionnement du BBI

Lors de la réunion de lancement du groupe de travail BIC de ce jeudi 26 juin, Dirk Carrez, le directeur du BIC, a donné une présentation sur le fonctionnement du partenariat avec la Commission européenne et le déroulement de l'appel à projet.

Le Biobased Industry Initiative (BBI) est un partenariat public privé (PPP) entre le BIC et la Commission européenne pour un budget de 3,7 milliard d'euros.



Il s'agit d'un des 5 « Joint Technology

Initiatives » de la Commission européenne. Cette initiative part du constat du potentiel européen en termes de stock de biomasse, de technologies et de compétences mais aussi du manque d'échanges et de cohérence entre les différents acteurs et pays.

Un second constat essentiel est celui des financements :

les financements européens sont encore faibles comparés aux USA (50 milliards \$), à la Chine (300 milliards \$) et au Brésil (3 milliards \$), et ils sont peu consacrés à des projets concrets de démonstration (6% en Europe contre 48% aux USA et 58% en Chine).

Le BBI a été lancé officiellement ce 27 juin, jusqu'en 2025. Le BBI est piloté par un conseil d'administration composé d'une moitié de membres du BIC et d'une autre moitié de membres de la Commission européenne, ainsi que d'un comité scientifique. Les thématiques sont définies par le Groupe de Programmation composé par des industriels membres du BIC.

Il y aura des appels annuels pour financer des projets auxquels toute entreprise, centre de recherche ou université peut participer. Trois types de projets sont acceptés : des projets R&D, des pilotes de démonstration et des pilotes industriels novateurs (« flagship »). Ces projets doivent rentrer dans cinq thématiques de chaîne de valeur :

- carburants, matériaux et produits biobasés à partir de la biomasse lignocellulosique ;
- nouvelle génération de chaîne de valeur de la biomasse forestière ;
- nouvelle génération de chaîne de valeur de la biomasse agricole ;
- nouvelle chaîne de valeur des déchets organiques ;
- bioraffineries intégrées.

Les projets seront évalués selon des critères d'excellence par des experts indépendants, la priorité sera donnée aux projets pilotes et de démonstration ainsi qu'à ceux capables de répondre à des thématiques importantes sur le long terme (valorisation des déchets organiques, développement de nouveaux produits biobasés). L'appel à projet 2014 sera ouvert le 9 juillet, jusqu'au 15 octobre, et les réponses données fin décembre.

**Auteur :** Jonathan GUEVORTS – [j.guevorts@valbiom.be](mailto:j.guevorts@valbiom.be)

**Source :** [Présentation de Dirk Carrez](#)



## ACTUALITÉS DE VALBIOM

### Bioénergies

## ValBiom à la foire de Libramont

A l'occasion de la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont qui se tiendra du 25 au 28 juillet 2014, ValBiom organisera deux conférences sur les thématiques de la microbiométhanisation et du miscanthus.

**Retrouvez le stand ValBiom**  
HALL 3 LEC STAND 12.10

### La microbiométhanisation, pourquoi pas chez vous?

Ces dernières années ont vu l'émergence de plusieurs unités de biométhanisation à la ferme. Quatre unités de moins de 10 kW existent désormais en Région wallonne, et une soixantaine en Flandre. De plus, plusieurs sociétés développent des solutions de construction pour ce type d'installation.

#### Vers une autonomie

L'installation d'une unité de très petite puissance répond à plusieurs objectifs : utiliser des matières disponibles (les effluents d'élevage disponibles sur l'exploitation) pour atteindre l'autonomie électrique, tout en permettant de produire de la chaleur utilisable (notamment dans les salles de traite).

#### Construire son projet

Installer une unité au sein de l'exploitation nécessite une réflexion. En effet, il semble important que la production d'énergie fournie par l'unité soit en adéquation avec les besoins de l'exploitation agricole. Il faut également choisir la technique de biométhanisation la plus adéquate avec les intrants dont on dispose. Et il faut s'assurer de la rentabilité du projet.

#### Législation et aides

Plusieurs évolutions législatives ont eu lieu ces derniers mois. Tout d'abord, une nouvelle rubrique du permis d'environnement a vu le jour (la 40.40), qui permet aux unités dont les intrants proviennent de l'exploitation agricole et dont le digestat reste sur les terres de l'exploitation, d'avoir accès à une classe 3. Cette dernière nécessite simplement une déclaration à la commune, au lieu d'un permis (dans le cas d'une classe 1 ou 2- classement réalisé en fonction de la quantité et du type d'intrants).

D'autre part, certains dossiers relatifs au soutien pour les porteurs de projet ont évolués : les aides ISA, et la question des certificats verts. Cependant, les conclusions définitives ne sont pas encore connues à ce jour (juin 2014). ValBiom suit attentivement ces dossiers.

Installer une unité de biométhanisation à la ferme peut donc s'avérer intéressant et rentable, néanmoins il est important d'analyser la pertinence avant de se lancer.

### Pour en savoir plus

**Conférence** « La microbiométhanisation, pourquoi pas chez vous ? » 28 juillet à 13h30, Foire de Libramont. [Le programme.](#)

**Dossier ValBiom** : « Evaluation technico-économique de la microbiométhanisation à la ferme et de son cadre réglementaire en Région wallonne », disponible prochainement.

**Publication ValBiom** : « Liste des constructeurs de digesteurs de microbiométhanisation en Région wallonne », disponible prochainement.

peut donc s'avérer intéressant et rentable, néanmoins il est important d'analyser la pertinence avant de se lancer.

**Auteur** : Cécile HENEFFE – [c.heneffe@valbiom.be](mailto:c.heneffe@valbiom.be)



## ACTUALITÉS DE VALBIOM

### Le miscanthus, une diversification pour l'agriculteur ?

#### Le miscanthus, une biomasse aux multiples avantages et débouchés

Combustible, paillage végétal, litière animale : de nombreux débouchés – souvent méconnus – existent pour le miscanthus, actuellement implanté sur une centaine d'hectares en Wallonie.

Cette culture non invasive, tolérante (sols), nécessitant peu d'interventions et intrants fournit des services non négligeables à l'agriculteur désireux de développer son autonomie (énergétique et matière) ou de développer des partenariats avec d'autres agriculteurs à l'échelle locale.

#### Conférence

25 juillet à 9h30, Foire de Libramont

Au programme, les perspectives de valorisation du miscanthus, les résultats de l'étude de l'efficacité de paillages végétaux en maraîchage, le réseau de chaleur de Brumath vous seront entre autres présentés. Une table ronde clôtura la conférence. [Lien vers le programme détaillé.](#)

Le prix de revient du miscanthus, évalué à 45 € la tonne, permet de produire de la matière à bas coût qui peut ensuite être valorisée sur l'exploitation même ou revendue à des tiers, au gré des opportunités ou en contractualisation.

#### De l'énergie renouvelable à bas coût ? C'est possible !

Excellent combustible, le miscanthus fournit une solution bon marché pour la production de chaleur (salle de traite, couveuse,...). Le coût du combustible miscanthus autoproduit, de l'ordre de 10 €/MWh (contre le mazout de chauffage à 80-90 €/MWh), permet de réaliser rapidement et facilement de substantielles économies. Les chaudières polycombustibles modernes, entièrement automatisées, permettent de gérer sans souci ce combustible agricole qui peut être mélangé avec d'autres biomasses (résidus de tailles de haies, taillis à courte rotation,...).

La fourniture de miscanthus à d'autres agriculteurs, aux entreprises et chaudières collectives est également envisageable. Au vu de la densité faible du miscanthus, une valorisation locale est recommandée.

L'opération d'un réseau de chaleur au miscanthus représente une possibilité de diversification prometteuse pour les agriculteurs. Ceux-ci alimentent directement la chaudière et revendent la chaleur aux particuliers, entreprises et infrastructures publiques (école, piscine, maison communale...) connectés. En Allemagne, un réseau de chaleur alimenté principalement au miscanthus est géré par une famille d'agriculteurs. Ils revendent la chaleur à plus de 100 bâtiments, à un coût de 75 €/MWh.

#### Le miscanthus comme paillage horticole

Le miscanthus représente un des meilleurs paillages végétaux en culture de fraises et d'asperges, d'après une étude finalisée récemment. Le miscanthus acheté à un agriculteur tiers à un prix de 100 € la tonne est concurrentiel par rapport aux autres paillages végétaux dans les conditions actuelles de marché.





## ACTUALITÉS DE VALBIOM

### Le miscanthus comme litière animale

En litière animale également, le miscanthus apparaît comme une matière intéressante. Des éleveurs wallons utilisent le miscanthus en poulaillers (poules pondeuses) et en bovins viandeux (veaux), à leur plus grande satisfaction. Les éleveurs autoproduisant leur litière, ils ne doivent plus l'acheter à l'extérieur et sont donc indépendants des fluctuations de prix. Une culture qui rend de nombreux services

Outre la production de biomasse, le miscanthus offre une multitude de services parallèles qui sont non négligeables : des études ont ainsi démontré que le miscanthus réduit le drainage et le lessivage des nitrates sur les parcelles où il est implanté. Nécessitant peu de pesticides et de fertilisation, le miscanthus présente un bilan positif de production d'énergie, permettant d'atteindre d'excellentes performances en termes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Il fixe du carbone dans le sol, grâce à la croissance des rhizomes. Le miscanthus couvre également le sol en hiver, ce qui peut réduire les pertes de terre et autres coulées boueuses. Très tolérant, il permet de maintenir une production sur des terres de moindre valeur, au découpage irrégulier ou peu accessibles.

**Auteur :** Laurent SOMER – [l.somer@valbiom.be](mailto:l.somer@valbiom.be)

## NOUVELLES

### Durabilité

## Le Plan Air-Climat-Energie est actuellement soumis à enquête publique

Le Plan Air-Climat-Energie (PACE) approuvé en 1ère lecture par le gouvernement wallon le 23 janvier 2014 est actuellement soumis à enquête publique, et ce jusqu'au 8 septembre 2014.

Le projet de PACE vise à prendre en compte simultanément les défis de lutte contre le réchauffement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la production et la consommation énergétique. Il constitue un catalogue de mesures qui pourraient être prises afin : d'atteindre les objectifs wallons de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; d'améliorer la qualité de l'air ; de pallier l'impact des changements climatiques qui sont actuellement prévisibles en Wallonie.

Pour chaque secteur (énergie, transport, agricole et forestier, industrie,...), le plan dresse l'état de la situation actuelle, étudie les perspectives et propose des mesures concrètes. Épinglons quelques mesures qui concernent la valorisation de la biomasse. Pour le secteur agricole: « favoriser et encadrer le développement de la biométhanisation et filière bois-énergie dans le secteur agricole ». Pour le secteur de l'énergie: « adopter une stratégie biomasse », « apporter un soutien à la production de chaleur renouvelable », « promouvoir les solutions innovantes par rapport à l'exploitation de source d'énergie renouvelable, soutenir la R&D ».

Le plan Air-Climat-Energie complet et sa synthèse sont disponibles [ici](#), l'enquête est disponible pour tout citoyen et organisations [ici](#) du 23 juin au 8 septembre.

**Proposé par :** Laurent ANZALONE – [l.anzalone@valbiom.be](mailto:l.anzalone@valbiom.be)

**Sources :** [AWAC](#) ; Le Soir, article du mardi 17 juin « Pollution, CO<sub>2</sub> : quelque chose de neuf dans l'air wallon »



## NOUVELLES

### Bioénergies

# Accord du conseil de l'UE concernant la proposition de directive ILUC

Le 13 juin, le Conseil de l'Union européenne (UE) a trouvé un accord politique sur la proposition de directive qui amende la directive des énergies renouvelables (RED) et la directive relative à la qualité des carburants (FQD). Pour rappel, cette proposition d'amendement prévoit une limitation de la contribution des biocarburants conventionnels et introduit le facteur de changement d'affectation des sols indirect (ILUC).

L'accord au Conseil de l'UE prévoit, d'une part d'encourager la transition aux biocarburants avancés, en intégrant un objectif de 0,5 % de biocarburants avancés à l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports (cette limite peut être réduite par les Etats-Membre, en la justifiant). D'autre part, il fixe la contribution des biocarburants conventionnels à 7 %. Le Conseil soutient également l'utilisation de l'électricité verte dans les transports. En effet, l'utilisation d'électricité provenant de sources renouvelables obtient un comptage multiple dans sa contribution aux objectifs nationaux. Le conseil propose un facteur multiplicateur de 5 pour les véhicules routiers et de 2,5 pour les véhicules ferroviaires.

Cet accord politique sera suivi par l'adoption formelle par le Conseil de cette position en première lecture. L'étape suivante consiste à la seconde lecture au Parlement européen afin de trouver un accord entre le Conseil et le Parlement.

**Proposé par :** Laurent ANZALONE – [l.anzalone@valbiom.be](mailto:l.anzalone@valbiom.be)

**Sources :** [GR 2014 EU](#) ; [Consilium Europa](#) ; Council of the European Union, June 13, 7550/14, presse 138

### Cultures dédiées

# Utilisations matière du miscanthus : ça bouge en France !

Les valorisations matière du miscanthus bénéficient à présent de nouveaux résultats scientifiques dévoilés le 17 juin dernier en Île-de-France. Deux applications ont été particulièrement détaillées.

En biomatériaux de construction, les sociétés Ciments Calcia, Alkern et Armines ont étudié la mise au point d'un bloc de béton allégé mais autoporteur utilisable en isolation thermique et acoustique. Le miscanthus peut remplacer jusqu'à 80% du granulats dans un bloc de béton.

D'autre part, une collaboration entre PSA (Peugeot), Faurecia et Addiplast a permis de développer un composite plastique à usage automobile.

Matière première écologique et facile à produire, le broyat de miscanthus semble ainsi confirmer son intérêt en valorisation matière. ValBioMag se tient à disposition des porteurs de projet souhaitant entrer en contact avec les entrepreneurs français impliqués dans ces recherches.

**Proposé par :** Laurent SOMER – [l.somer@valbiom.be](mailto:l.somer@valbiom.be)

**Source :** [Construction Cayola](#)



## NOUVELLES

### Cultures dédiées

## Le miscanthus parmi les meilleurs paillages végétaux

L'utilisation de paillages végétaux en maraîchage, pépinières et espaces verts privés ou publics s'inscrit dans un contexte de réduction de l'emploi de produits phytosanitaires à des fins de désherbage. Outre la diminution des quantités de pesticides pulvérisés, les paillages permettent une réduction de l'évaporation de l'humidité du sol, isolent thermiquement le sol, aident à lutter contre l'érosion et contribuent à enrichir le sol en humus. Les paillages produits localement (chanvre, miscanthus) présentent encore des avantages supplémentaires du point de vue de la durabilité environnementale, sociale et économique.

Dans une série d'essais menés entre 2011 et 2013, le Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) a comparé plusieurs couvre-sols et techniques de désherbage : le chanvre (fibré et défibré), le miscanthus, la bourre d'épeautre, l'écorce de coco, l'écorce de pin maritime, la coque de cacao et le paillage de jute.

Le miscanthus a été testé en particulier sur porte-greffes de pommiers et asperges.

### Efficace en porte-greffes de pommiers

Dans ce premier essai, le miscanthus a été testé sur des sujets porte-greffes de pommiers aux côtés du chanvre (fibré et défibré), de bourre d'épeautre, d'écorce de coco, d'écorce de pin maritime, de coque de cacao et de paillage de jute. Les paillages ont été appliqués avec une épaisseur de 5 centimètres.



L'essai mis en place sur pommiers © CRA-W, ASBL Chanvre wallon

Deux répétitions ont été prévues, les parcelles d'essai mesurant 0,56 m<sup>2</sup> (2,25 m × 0,25 m) avec 9 sujets par bloc. Mis en place en juillet 2011, les paillages ont été nettoyés en mai 2012 et trois modalités ont été réapprovisionnées (écorce de coco, coque de cacao et bourre d'épeautre). Le développement des adventices et le diamètre des troncs ont été notés.

La première année (2011), les paillages chanvre (fibré et défibré), miscanthus et écorces de pin ont délivré d'excellents résultats. A la fin de la deuxième année (2012), hormis la modalité écorce de coco qui avait été réapprovisionnée en mai 2012, les meilleurs paillages se classent dans l'ordre suivant : chanvre défibré, miscanthus, chanvre fibré et écorces de pin. La troisième année (2013), les paillages ont perdu leur efficacité. Ceci peut s'expliquer par la pression relativement forte des adventices en bordure et la largeur limitée du paillage (25 cm) due au dispositif expérimental.

Les paillages ont tous eu un effet positif sur la croissance des sujets paillés : le diamètre des sujets paillés était supérieur de 2 à 4,5 millimètres par rapport aux témoins.

Au niveau du prix, les paillages présentant le meilleur rapport qualité/prix sont le chanvre (fibré et défibré) et le miscanthus.





## NOUVELLES

### En asperges aussi, un bon rapport qualité/prix

Ce deuxième essai compare l'efficacité de différents paillages en culture d'asperge : le chanvre (fibré et défibré), le miscanthus, le seigle de printemps et la phacélie ont été testés. Le chanvre (fibré et défibré) et le miscanthus ont été testés incorporés et non incorporés.

Le dispositif expérimental inclut quatre répétitions. L'épaisseur d'application est de 5 centimètres ; cette épaisseur sera renouvelée en deuxième année. Chaque parcelle élémentaire mesure 4 m<sup>2</sup>. L'efficacité des paillages a été évaluée en y notant la densité des adventices. Des analyses de sol ont été réalisées.



L'essai de paillage en asperges ©CRA-W, ASBL Chanvre wallon

La deuxième année, les meilleurs paillages sont ceux qui ont été incorporés : miscanthus et chanvre défibré obtiennent les meilleurs résultats, suivis du chanvre fibré. En non incorporé, les meilleurs paillages sont le chanvre (défibré et fibré), suivi du miscanthus. Tous les paillages ont sensiblement réduit le développement des adventices. Au niveau des teneurs en azote du sol, les paillages tendent à réduire les teneurs azotées, du fait de la décomposition des paillages. De manière générale, les paillages végétaux entraînent une récolte un peu plus tardive.

Le miscanthus constitue le paillage présentant le meilleur rapport qualité/prix, aussi bien en incorporé qu'en non incorporé. En incorporé, le miscanthus est deux à trois fois moins cher que les paillages à base de chanvre.

#### Conclusion

Le miscanthus représente un paillage intéressant au niveau de la réduction de pression des adventices sans recours à des pesticides. Au vu des résultats de ces essais, il se classe parmi les meilleurs paillages végétaux disponibles, tant du point de vue de l'efficacité que du coût de protection.

Au sujet du coût de protection, l'étude du CRA-W s'est basée sur un achat extérieur du paillage à un prix de 100 €/tonne. Nous devons souligner que le miscanthus peut être autoproduit par le maraîcher. Dans ces conditions, le miscanthus représente un coût de 45 €/tonne, soit 5 €/m<sup>3</sup> (sous forme ensilée : densité de 110 kg/m<sup>3</sup>).

Proposé par : Laurent SOMER – [l.somer@valbiom.be](mailto:l.somer@valbiom.be)

Source : [Essais paillages de chanvre industriel](#)





## NOUVELLES

### Bioraffinage

## Valorisation de la lignine : améliorer la conversion de la lignine dans la bioraffinerie

Quand on produit de l'éthanol cellulosique à partir de plantes, un problème est de savoir ce qu'il faut faire de la lignine. Un vieil adage dans l'industrie de la pâte à papier dit qu'il est possible de produire de tout à partir de la lignine excepté de l'argent.

Un nouvel article dans Science souligne que la lignine, aujourd'hui considérée comme un déchet, sera bientôt transformée en des produits à haute valeur tel que la fibre de carbone de bas coût pour les automobiles ou les plastiques biobasés. Employer la lignine de cette manière créerait de nouveaux marchés pour l'industrie des produits forestiers.

Une approche de valorisation de la lignine est de modifier génétiquement les plantes afin qu'elles aient des polysaccharides plus réactifs adaptés aux applications commerciales, mais aussi une lignine modifiée structurellement de manière à la rendre plus attractive pour des applications comme matériaux, produits chimiques et carburants.

**Proposé :** Jean-Luc WERTZ – [jl.wertz@valbiom.be](mailto:jl.wertz@valbiom.be)

**Source :** [Georgia Tech](#)

### Produits biobasés

## Gevo fournit du para-xylène biobasé à Toray

Gevo, une société américaine, a annoncé qu'elle allait vendre du para-xylène (PX) dérivé de son isobutanol d'origine renouvelable à Toray, un des plus grands producteurs du monde de fibres, plastiques, films, et produits chimiques. PX est une matière première primaire pour la fabrication de bio-polyester (PET). Le PET a la part du marché mondial la plus élevée de toutes les fibres synthétiques, et il est aussi utilisé dans les bouteilles en plastique, les films et comme polymère pour de nombreuses autres applications.

**Proposé :** Jean-Luc WERTZ – [jl.wertz@valbiom.be](mailto:jl.wertz@valbiom.be)

**Source :** [Gevo](#)

### Bioraffinage

## Enerkem inaugure la première bioraffinerie waste-to-biofuels au monde

La première usine municipale dans le monde de conversion des déchets ménagers en biocarburants a été inaugurée début juin 2014 à Edmonton, Canada par Enerkem. On prévoit qu'en 2016, 90% des déchets de la ville seront détournés de la déchetterie en raison de cette nouvelle bioraffinerie.

**Proposé :** Jean-Luc WERTZ – [jl.wertz@valbiom.be](mailto:jl.wertz@valbiom.be)

**Sources :** [Edmonton Journal](#) ; [The City of Edmonton](#)



## FACILITATEUR BIOÉNERGIES

### Biométhanisation

## Des conditions sectorielles pour la biométhanisation

Ce 24 juin sont parues au Moniteur belge les conditions sectorielles relatives aux installations de biométhanisation visées par la rubrique 90.23.15, et adoptées le 24 avril 2014.

#### Les modifications concernant les rubriques

Pour rappel, les rubriques de permis ont été modifiées. Deux rubriques sont adaptées à la biométhanisation, à savoir la 90.23.15, pour les biomatières constituant un déchet, avec des conditions sectorielles, et la 40.40.10, pour les biomatières ne constituant pas un déchet, sans conditions sectorielles à l'heure actuelle.

#### *Biométhanisation à partir de biomatières ne constituant pas un déchet*

40.40.10.01 : classe 3 si < 15 T/jour

40.40.10.02 : classe 2 si entre 15 et 500 T/jour

40.40.10.03 : classe 1 si > 500 T/jour

#### *Biométhanisation de biomatières constituant un déchet*

90.23.15.01 : Classe 2 si < 500 T/jour

90.23.15.02 : Classe 1 si > 500 T/jour

#### Le périmètre des conditions sectorielles

Cette législation parle entre autres : du stockage du digestat par lot, de la gestion du biogaz (notamment avec l'obligation d'avoir à disposition un équipement permettant la destruction du biogaz), des biomatières et matières autorisées (ainsi que des caractéristiques y afférents), de la prévention concernant les accidents, les incendies, l'eau et l'air, ainsi que de l'autocontrôle, du contrôle, de la tenue des registres et des informations.

#### Un texte à lire !

La plupart des articles sont désormais d'application, y compris pour les unités existantes. Seuls quelques-uns ne sont pas applicables ou applicables à partir de 1er juin 2017 pour les installations existantes.

Que le projet existe déjà, ou qu'il soit en cours d'étude, il semble donc important de prendre connaissance de ce texte.

Texte disponible sur : [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article\\_body.pl?language=fr&caller=summary&pub\\_date=2014-06-24&numac=2014203909](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2014-06-24&numac=2014203909)

Auteur : Cécile HENEFTE – Facilitateur Bioénergies – [c.heneffe@valbiom.be](mailto:c.heneffe@valbiom.be)



## FACILITATEUR BIOÉNERGIES

### Biomasse énergie

## Du changement dans l'octroi des Certificats Verts

Le mécanisme de soutien à la production d'électricité à partir de sources renouvelables, les Certificats Verts (CV), a été révisé dernièrement par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 3 avril 2014. Cette révision rentre en application ce **01 juillet 2014**, et comprend 3 nouvelles dispositions concernant l'octroi de certificats verts aux nouveaux projets pour les différentes filières d'énergie renouvelable.

Tout d'abord, préalablement à la réalisation du projet, le porteur de projet doit désormais **réserver ses CV** à l'avance auprès de l'administration. Cette réservation est rendue nécessaire car les CV seront limités au sein d'une enveloppe déterminée pour chaque filière par le Gouvernement wallon de manière à atteindre une production de 8.000 GWh d'électricité renouvelable en Wallonie à l'horizon 2020. Une fois l'enveloppe vidée, les réservations seront reportées sur l'année suivante. La notification de cette réservation par l'Administration garantit au futur producteur l'octroi de certificats verts pour ses futures productions d'électricité.

Ensuite, la **méthode de calcul** du nombre de CV octroyé a changé elle aussi. Jusqu'il y a peu, le taux d'octroi des CV dépendait de la production nette d'électricité verte produite (Enp) multipliée par un coefficient tenant compte des économies de CO<sub>2</sub> du processus de génération et de sa rentabilité (k). Désormais, le nombre de certificats verts auquel le producteur a droit correspond au produit de l'Enp par un facteur Kéco tenant compte de la rentabilité du projet, par un facteur K<sub>co2</sub> tenant compte des réductions des émissions de CO<sub>2</sub> et par un coefficient correcteur pour les filières hydroélectriques, photovoltaïques et éolienne, qui tient compte du prix de l'électricité. Concrètement, pour la filière biomasse, rien ne change dans le principe de calcul du taux d'octroi à part la méthode de détermination du facteur K<sub>éco</sub> qui a été modifiée.

Enfin, la **garantie de rachat des certificats verts** auprès d'ELIA est automatique pour les nouveaux projets qui ont été réservés et ne nécessite plus l'introduction d'un dossier auprès de l'Administration comme auparavant.

Plus d'infos sur le [portail wallon de l'énergie](#).

Proposé par : Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies – [p.martin@valbiom.be](mailto:p.martin@valbiom.be)

### Biomasse énergie

## Moins de primes « énergie » aux entreprises wallonnes

La Région wallonne a validé 87 dossiers de primes pour 13 millions en 2013 au profit des entreprises. En 2012, elle avait pris 133 décisions d'octroi d'aides pour 14,23 millions. Les investissements s'élèvent à 113 millions.

Proposé par : Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies – [p.martin@valbiom.be](mailto:p.martin@valbiom.be)

Source : [L'Echo](#)





## FACILITATEUR BIOÉNERGIES

### Bois- énergie

## Le Groupe Poujoulat investit dans la bûche

Après l'usine mise en service dans l'Indre (France) en 2011, le groupe Poujoulat, à travers sa filiale Euro Énergies, inaugure dans le Haut-Forez un nouveau site de production de bois bûches de haute qualité, représentant un investissement de 6 millions €. Ces deux usines « nouvelle génération » ont été conçues par le Groupe pour garantir un produit bois énergie de qualité constante toute l'année. Acteur central du marché, équipant en conduits et sorties de toit 50 % des 7 millions de foyers français, le groupe Poujoulat a donc décidé de s'investir pour lever les principaux freins existants à la production de bois énergie en France.

Son objectif : donner de la valeur ajoutée au bois bûche, en garantissant la qualité, le volume et la disponibilité qui faisaient défaut sur ce marché encore peu structuré. La filiale a organisé une distribution efficace et a lancé un nouveau produit, le bois bûches haute performance. Ces bûches de 33 cm environ, prêtes à l'emploi à un taux d'humidité inférieur à 20 % (catégorie H1), sont écorcées et protégées par un emballage étanche et facile à manipuler. Ces produits sont issus de feuillus uniquement (chêne, hêtre et charme) disponibles dans un rayon de 150 km autour de l'usine. D'ores et déjà, le groupe Poujoulat lance la construction de sa troisième usine, à Demangevelle dans la Haute-Saône.

À horizon 2016, la capacité de transformation annuelle d'Euro Énergies dépassera les 400 000 stères. Avec ses trois usines, l'industriel aura investi entre 2011 et 2016 non moins de 30 millions d'euros.

**Proposé par :** Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies – [p.martin@valbiom.be](mailto:p.martin@valbiom.be)

**Source :** [Batirama](#)

### Bois- énergie

## Lampiris se lance dans la fourniture de bois-énergie

Depuis ce 25 juin, le fournisseur d'énergie Lampiris propose désormais la livraison de bois de chauffage et de pellets de bois aux particuliers, via sa nouvelle filiale Lampiris Wood. Lampiris est le premier fournisseur d'énergie belge à se lancer dans la livraison de stères de bois et de pellets. Une idée sur laquelle l'entreprise liégeoise planche depuis fin 2013, et qui s'est concrétisée via la création de la filiale Lampiris Wood.

Les commandes peuvent être passées en ligne. Christian Deltour, initiateur du projet et responsable de l'activité de Lampiris Wood, compte sur «quelques milliers de clients dans l'année».

Dans un premier temps, la filiale livrera dans un rayon de 50 à 60 kilomètres autour de deux centres de distribution, basés à Charleroi et Westerlo. En 2015, la société envisage d'ouvrir deux centres supplémentaires, dans les environs de Zulte et à Liège. Le bois provient des forêts de Belgique et du nord de la France, dont une partie est certifiée PEFC. «Nous souhaitons que le bois et le pellet ne parcourent pas plus de 100 à 150 kilomètres pour arriver jusqu'au consommateur», détaille Christian Deltour. Les pellets proviennent quant à eux d'une production entièrement belge et sont certifiés DINplus et PEFC.

En Belgique, on dénombrerait environ 800.000 foyers équipés de poêles à bois et 150.000 à 200.000 de poêles à pellets (chiffres INS).

**Proposé par :** Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies – [p.martin@valbiom.be](mailto:p.martin@valbiom.be)

**Source :** [Trends.be](#); Christian Deltour



## AGENDA

### Foire de Libramont

25-29 juillet 2014, Libramont, Belgique

Site web : <http://www.foiredelibramont.be/>

### Conférence «Le miscanthus, une diversification pour l'agriculteur ?»

25 juillet 2014, Libramont, Belgique

Organisation ValBiom

[Le programme](#)

### Conférence «La microbiométhanisation, pourquoi pas chez vous?»

28 juillet 2014, Libramont, Belgique

Organisation ValBiom

[Le programme](#)

### « Paysages in Marciac 2014 »

1er août 2014, Marciac, France

Journée sur l'agroforesterie

Site web : <http://centres.inra.fr/centreunite715/Toutes-les-actualites/journee-agroforesterie>

### Formation en Valorisation de la biomasse

Septembre 2014

La formation, labellisée par le Pôle de Compétitivité GreenWin aura lieu le vendredi après-midi. Elle comprend 6 modules de 4 après-midi auxquels il est également possible de s'inscrire isolément.

Site web : <http://formcont.ulb.ac.be/formation/viewSelect-ed/367>

### Formations en urbanisme

Différentes formations d'un jour sur les permis d'urbanisme et d'environnement, l'urbanisme, etc., organisée par informmeeting.

Site web : <http://www.informmeeting.be/Seminars.aspx>

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom



## AGENDA

### Valériane Namur

5 au 7 septembre 2014, Namur Expo, Belgique

**Site web :** <http://www.valeriane.be>

### International Training Seminar Biomass Heating

8 au 11 septembre 2014, Linz, Autriche

**Site web :** <http://www.oec.at/en/projects/events/international-training-seminar-biomass-heating-2014/>

### Bioenergy from Forest 2014

15 au 18 septembre 2014, Helsinki, Finlande

**Site web :** <http://www.bioenergyevents.fi/>

### Lignofuels 2014

19-20 novembre, Madrid

**Site web :** <http://www.wplgroup.com/aci/conferences/eu-eef6.asp>

### Conférence « Une société des négawatt »

20 septembre 2014, à 14h au Mundo Bruxelles, Belgique

**Site web :** [http://www.amisdelaterre.be/spip.php?page=active&id\\_article=2259](http://www.amisdelaterre.be/spip.php?page=active&id_article=2259)

### Conference of the European Biogas Association 2014

30 septembre - 2 octobre 2014, Alkmaar region, Pays-Bas

**Site web :** <http://www.biogasconference.eu/>

### EFIB 2014, European Forum For Industrial Biotechnology

30 septembre au 2 octobre 2014, Reims, France

**Site web :** <http://www.efibforum.com/home.aspx>

### 9th European Bioplastics Conference

2-3 décembre 2014, Bruxelles

**Site web :** <http://en.european-bioplastics.org/conference/>

[Consultez notre agenda en ligne](#)

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom